



Association Nationale
pour la Prévention et l'Amélioration
de la Qualité de l'Air

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES VERBAL

Le 15/03/2011

Objet : Réunion du conseil d'administration du 10/03/2011.

Pièces jointes : 1. Convocation valant ordre du jour
2. Feuille de présence

Le Conseil d'Administration (CA) de l'association RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air convoqué par lettre adressée le 07/03/2011, s'est réuni le 10 mars 2011 à 19h au 117 rue saint maur, paris 75011, sous la présidence de M. Sébastien VRAY et le secrétariat de M. Alexis RABAUD.

Le président fait constater que tous les membres du CA assistent à la séance ainsi que M. Jérémy CASTELLI et M. Lionel DE SOUZA comme mentionné sur la feuille de présence jointe.

Après les débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix.

1ère délibération :

Le président propose de nommer les membres du bureau.

Les nominations de M. Sébastien VRAY, à la fonction de président, M. Alexis RABAUD, à la fonction de secrétaire, M. Thibaut VONTHRON, à la fonction de trésorier, M. Cédric CARUDEL, à la fonction de trésorier adjoint et M. Lionel DE SOUSA, à la fonction de secrétaire adjoint sont proposées au vote du CA.

M. Sébastien VRAY est élu président à l'unanimité des voix.

M. Alexis RABAUD est élu secrétaire à l'unanimité des voix.

M. Thibaut VONTHRON, est élu trésorier à l'unanimité des voix.

M. Cédric CARUDEL est élu trésorier adjoint à l'unanimité des voix.

M. Lionel DE SOUSA est élu secrétaire adjoint à l'unanimité des voix.



Association Nationale
pour la Prévention et l'Amélioration
de la Qualité de l'Air

Messieurs VRAY, RABAUD, VONTHRON, CARUDEL et DE SOUSA déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées pour une durée de 3 ans. Le bureau de RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air est donc composé comme suit.

M. Sébastien VRAY, président :

Il représente de plein droit l'association devant la justice et dirige l'administration. Il a un mandat pour organiser et contrôler l'activité de l'association, il peut déléguer l'exercice de ses responsabilités. Le président prend les responsabilités par la signature des contrats et représentation de l'association pour tous les actes engageant des tiers, et porte la responsabilité envers la loi, envers ses membres et ses partenaires.

M. Thibaut VONTHRON, trésorier :

Il mène la gestion de l'association et tient la comptabilité, perçoit les versements, effectue les paiements et les placements, prépare le bilan annuel. Fait aussi la présentation des comptes de l'association lors des A.G.

M. Alexis RABAUD, secrétaire :

Assurant les tâches administratives en générale, la correspondance de l'association, établissant les comptes-rendus des réunions, il est responsable de la tenue des registres et des archives.

M. Cédric CARUDEL, trésorier adjoint :

Il assiste le trésorier dans les tâches qui lui incombent.

M. Lionel DE SOUSA, secrétaire adjoint

Il assiste le secrétaire dans les tâches qui lui incombent.

2ème délibération :

Le président propose l'ouverture d'un compte bancaire auprès du Crédit Coopératif au nom de RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air.

L'ouverture du compte est votée à l'unanimité par les membres du CA. Messieurs Sébastien VRAY et Thibaut VONTHRON sont désignés mandataires du compte ouvert.



Association Nationale
pour la Prévention et l'Amélioration
de la Qualité de l'Air

3ème délibération :

Le président propose de valider le projet de logo établi afin de figurer RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air.

Le logo retranscrit ci-dessous est voté à l'unanimité par le CA. Il sert à la représentation figurative de l'association et constitue un outil de la communication à l'usage exclusif de RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air.



4ème délibération :

Le président soumet au CA la validation de l'édition de T-shirts à l'effigie de RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air afin de promouvoir son action.

L'édition de T-shirts reprenant le logo de RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air est votée à l'unanimité par le CA. Le nombre d'exemplaire est fixé à 10 pour un engagement financier de 400€.

5ème délibération :

Le président propose de valider la mise en œuvre d'un dispositif de communication par bandelettes imprimées.

La proposition est votée à l'unanimité par le CA. Les bandelettes imprimées comporteront :

- le logo de REPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air ;
- différentes mentions à définir ;
- l'adresse du site Internet de RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air ;
- toute mention légale nécessaire à ce type de support.

Aucun frais ne sera engagé sur cette opération, l'impression se fera à titre gratuit au profit de l'association.



Association Nationale
pour la Prévention et l'Amélioration
de la Qualité de l'Air

6ème délibération :

Le président propose que la cotisation à RESPIRE, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air s'élève à 10€.

La proposition est votée à l'unanimité par l'ensemble des membres du CA.
L'ensemble des autres points mentionnés dans l'ordre du jour de la convocation sont abordés et débattus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Signatures

Président

Secrétaire

Trésorier

Trésorier
adjoint

Secrétaire
adjoint